

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Au p'tit monde de franco Inc.	Numéro de permis 526029	Date d'inspection Le 22 août 2024	
Nom de l'établissement Franco III		Numéro de téléphone (506) 458-9915	
Adresse 715 Priestman Street Fredericton NB E3B 5W7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	32(1)(a)	30 sept. 2024	22 août 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<b>Commentaires généraux</b>
Les matériaux seront commandés en s'attendant à ce que tout nouveau matériel soit mît en place d'ici la fin de septembre 2024. Votre inspectrice va s'assurer de vérifier le nouveau matériel au moment de l'inspection de renouvellement.

original signé par  
Jennifer Godin

Le 22 août 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Signature non requise

Le 22 août 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date